



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, qu'il y aura une session ordinaire du Conseil municipal le **12 mai 2015 à 19h00** à la salle du Conseil, au 330 montée de l'Église, Saint-Colomban, J5K 1A1.

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

#2015-00009 :

Nature et effets : La demande de dérogation mineure affecte le règlement de zonage 601, tel qu'amendé :
Permettre l'implantation du bâtiment principal dans la marge avant, soit à 11,72 mètres au lieu du minimum de 12,00 mètres prescrit par le règlement de zonage 601, tel qu'amendé le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Daniel Richer, arpenteur-géomètre, dossier 5050, minute 5557, en date du 27 mai 2014.

Identification du site concerné : Matricule : 5869-31-0134
Cadastre : 1 671 500
Adresse : 403-403A rue des Bourdons

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca